



Palaiseau, le 24 octobre 2013

Le Conseil d'administration de l'École polytechnique au cours de sa 168^{ème} séance du 24 octobre 2013 :

- 1 - adopte les orientations stratégiques objet de la pièce 3.1 du dossier de séance et constituant la base du futur document de stratégie globale de l'École polytechnique ;
- 2 – ayant pris connaissance de la validation de sa demande d'adhésion par l'assemblée plénière de la CPU ainsi que du montant annuel de la cotisation – 18 302 € en 2013 – autorise l'École à adhérer à la Conférence des présidents d'universités (CPU) avec le statut de membre de droit ;
- 3 - pour faire suite aux présentations des projets d'investissement d'avenir lors des séances du conseil des 24 novembre 2010, 30 mars 2011 et 30 juin 2011, et dans le cadre du montage proposé, approuve la prise de participation financière de l'École polytechnique dans le capital social constitutif de la SAS Institut Photovoltaïque d'Ile de France, à hauteur d'une action d'une valeur nominale de 10 euros ;
- 4- approuve le budget rectificatif n°3 - 2013 et son application immédiate ;
- 5 - approuve le budget primitif 2014 ;
- 6 - valide la cartographie des risques établie dans le cadre de la démarche de contrôle interne comptable et financière (CICF) ;
- 7 - approuve le nombre et la répartition des places offertes au concours 2014 proposés dans la fiche n°12 du dossier de séance.

Par ailleurs le Président, après en avoir délibéré, nomme en conseil les enseignants désignés dans la fiche n°13 du dossier de séance, et son additif.

Pièces jointes :

Fiche n°12 (places offertes au concours 2014)

Fiche n°13 (nominations d'enseignants)